



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de membres composant le Conseil : 29

Présents : 22

Absents : 7

Pouvoirs : 7

L'an 2020, le vendredi 10 juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle des mariages, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 02 juillet 2020.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Eric BRUCHET, Hélène JANE, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Fabian MATHURIN, Laurent LACROIX, Johan RAMEREO, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Vincent DAVAL	Christian BRONDOLIN
Stéphanie COLENO	Roxane TIBALDI
Mauricette AGIER	Eric BRUCHET
Virginie ARTERO	Fabian MATHURIN
Marie DUCHER	Emmanuel SAMBAIN
Jordan RISSO	Dimitri FARRO
Paula EIDENWEIL	Armelle ANDREIS

Absent excusé sans procuration :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Corinne SERY est désignée pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h35

01 Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2020

Dans chaque département, les sénateurs sont élus pour six ans par un collège électoral lui-même formés d'élus de cette circonscription : députés, conseillers généraux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect.

Le renouvellement du Sénat a lieu tous les trois ans et porte chaque fois sur la moitié des sièges.

Par décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les collèges électoraux seront convoqués le 27 septembre 2020 afin de procéder au renouvellement des mandats de sénateurs de la série 2 dont dépend le département des bouches du Rhône.

Pour la commune de Mallemort il convient d'élire **15 délégués titulaires** et **5 délégués suppléants**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le bureau électoral est composé de :

2 membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Gérard BERAUDIER et Thierry PLATON

2 membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Johan RAMERO et Roxane TIBALDI

Il est ensuite procédé au vote au scrutin de liste secret ;

la liste « Continuons pour Mallemort » obtient 12 sièges titulaires et 4 suppléants,

la liste « S'Unir pour Mallemort » obtient 3 sièges titulaires et 1 suppléant,

la liste « Demain » obtient 0 siège.

Sont déclarés élus délégués titulaires :

Liste « Continuons pour Mallemort »	
GENTE	Hélène
ALLEGRIINI	Antoine
AZARD	Emmanuelle
BRONDOLIN	Christian
GUY	Ghislaine
LAQUAY	Bruno
CHEROUTE	Françoise
BERAUDIER	Gerard
JANE	Helene
BRUCHET	Éric
POURCIN	Nadine
PIGNET	Philippe

Liste « S'Unir pour Mallemort »	
EIDENWEIL	Paula
FARRO	Dimitri
ANDREIS	Armelle

Sont déclarés élus délégués suppléants :

Liste « Continuons pour Mallemort »	
TIBALDI	Roxane
DAVAL	Vincent
COLENO	Stéphanie
BONINO	Julien

Liste « S'Unir pour Mallemort »	
SAMBAIN	Emmanuel

Le procès-verbal officiel dûment renseigné et signé par les membres du bureau a été transmis en Préfecture de Marseille le soir même par un agent de la police municipale.

La séance est levée à 20h15